

# INSCRIPTION SCOLAIRE

## Première scolarisation dans une école maternelle :

Elle s'adresse à tous les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-3 qui seront scolarisés à l'école maternelle à la rentrée de septembre de l'année N.

Les inscriptions se déroulent durant le 1er trimestre de l'année N.

## Pour les nouveaux arrivants :

Les inscriptions se font tout au long de l'année.

## Les démarches à effectuer :

Afin de constituer votre dossier d'inscription, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-joint (également disponible sur le site de la Ville), rassembler les pièces justificatives demandées, puis prendre rendez-vous en Mairie, auprès de l'Espace Services au 01 30 80 80 00.

Après étude de votre dossier, un courrier d'affectation précisant l'école que fréquentera votre enfant vous sera envoyé par voie postale. Il vous restera à prendre contact avec le directeur d'école afin de finaliser l'inscription.

## Demande de dérogation :

- Pour changer un enfant d'école sur la ville, vous devez remplir un formulaire de demande de dérogation disponible en ligne ou à l'Espace Services de la Mairie.
- Vous résidez à Villepreux et vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune, il vous faudra compléter le formulaire de demande de dérogation disponible en ligne ou à l'Espace Services de la Mairie et fournir les documents nécessaires justifiant la demande.
- Vous n'habitez pas à Villepreux et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de la ville : il faut vous adresser au service scolaire de votre commune de résidence.

## Documents nécessaires à l'inscription :

- Le formulaire dûment rempli.
- Livret de famille ou acte de naissance de votre enfant.
- Carnet de santé (pages de vaccinations).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou compromis de vente / contrat de location).
- Carte d'identité des parents.
- Avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2.
- Jugement de divorce dans le cas de séparation des parents.
- Attestation récente de la CAF.
- Certificat de radiation (uniquement pour les enfants qui étaient inscrits dans un établissement scolaire d'une autre ville).